

ÉLECTIONS AU CTPU

VOTEZ ET FAITES VOTER SGEN-CFDT

LA DÉMARCHE SYNDICALE DU SGEN-CFDT

Vous allez élire vos représentants au CTPU, qui voteront sur tous les projets de décrets ayant trait aux enseignants - chercheurs.

En 2008-2009, par l'action et la négociation, le Sgen-CFDT a obtenu nombre d'améliorations des décrets « Statut » et « CNU », qu'il s'agisse de l'égalité des femmes et des hommes, de la revalorisation des carrières, du temps de travail, de la détermination des services, des TP, de la modulation, de la prise en compte de l'ensemble des activités...

JE VOTE
SGEN-CFDT

DANS LA CONTINUITÉ DE CETTE DÉMARCHE, LES ÉLU-E-S DU SGEN-CFDT AGIRONT POUR :

UN SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE RECONNU COMME UN ENJEU PRIMORDIAL

- **Défendre l'enseignement supérieur, c'est militer pour son amélioration constante. Contre l'immobilisme ou les dérégulations débridées**, le Sgen-CFDT revendique enseignement supérieur ouvert et innovant. Cela passe par la lutte pour de meilleures conditions de travail et de carrière et un fonctionnement démocratique des structures des établissements.

IMPOSER UN PLAN PLURIANNUEL DE RECRUTEMENTS ET DE PROMOTIONS

- **L'enseignement supérieur doit répondre au défi de l'insertion professionnelle des étudiants.** Il a besoin d'un vrai plan pluriannuel de recrutements et de promotions, visant à améliorer l'encadrement et réduire les situations de précarité. Le milieu de carrière des maîtres de conférence doit être revalorisé.

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE TOUTES NOS MISSIONS

Nous demandons :

- **la définition du temps de travail global en trois** : activité d'enseignement (avec référence aux 150 h équivalent-TD), activité de recherche et les autres missions,
- **une décharge d'un tiers de leur service pour les MCF** recrutés depuis moins de trois ans,
- **que le décret de 83 relatif aux heures complémentaires soit modifié**, et que l'arrêté en fixant le taux intègre la mesure TD = TP,
- **la prise en compte des activités pédagogiques et administratives** pour les titularisations et les CRCT.

www.sgen.cfdt.fr

Sgen Cfdt
des choix, des actes